

## RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

### 1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Poulvac P Canary, lyophilisat et solvant pour suspension injectable

### 2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Par dose:

**Substance active :**

Canary Pox Virus, souche KP1  $\geq 10^{4,0}$  EID<sub>50</sub>\*

\* Egg Infective Dosis

**Excipients :**

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

### 3. FORME PHARMACEUTIQUE

Lyophilisat et solvant pour suspension injectable.

### 4. INFORMATIONS CLINIQUES

#### 4.1 Espèces cibles

Canaris et pinsons.

#### 4.2 Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Pour l'immunisation active des canaris et pinsons (indigènes) sains contre la variole du canari (maladie des bâillements ou bâille-bec).

#### 4.3 Contre-indications

Ne pas utiliser chez des animaux malades.

#### 4.4 Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Les oiseaux non vaccinés ne peuvent jamais être installés près des oiseaux vaccinés, et inversement. Les oiseaux vaccinés peuvent en effet être porteurs de virus virulents très fréquents dans la nature, sans manifester des symptômes de maladie.

Chaque population peut comporter des animaux qui ne développent pas de réponse immunologique, ou alors limitée, à la vaccination.

#### 4.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Ne pas mettre de bain à disposition de l'oiseau la première semaine suivant la vaccination.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Sans objet.

#### 4.6 Effets indésirables (fréquence et gravité)

Aucun.

#### 4.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Sans objet.

#### 4.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue.

#### 4.9 Posologie et voie d'administration

Le vaccin doit être administré selon la méthode wing-web.

De la mi-juin à la mi-juillet, vaccinez tous les canaris présents une seule fois. Plus tard, les jeunes devront être vaccinés séparément à partir de l'âge de 4 semaines. Evitez autant que faire se peut tout stress avant et après la vaccination. La méthode de vaccination doit être appliquée avec beaucoup de précaution pour que la vaccination soit réussie.

##### *Administration du vaccin :*

Ouvrez les deux flacons et aspirez le liquide dans la seringue fournie ; transférez le liquide dans le flacon de vaccin lyophilisé. Pour obtenir une bonne dilution, remplissez et videz la seringue plusieurs fois, mais en évitant toute formation de mousse.

##### *Avant la vaccination :*

Passez d'abord la double aiguille à la flamme d'alcool à brûler afin de la dégraisser.

Les aiguilles ne peuvent pas devenir bleues ou rougeoier. Refroidissez-les ensuite dans de l'eau bouillie froide et secouez-les. Les canaux des deux aiguilles doivent être vides à présent.

Trempez les deux aiguilles dans la solution de vaccin ; raclez-les ensuite contre le goulot du flacon pour éliminer le produit excédentaire.

Cette procédure doit être répétée pour chaque oiseau !

##### *La vaccination :*

Tenez l'oiseau et étendez l'une de ses ailes avec la partie inférieure vers le haut.

Soufflez sur les plumes pour les écarter et piquez les deux aiguilles dans la membrane alaire.

Ne touchez pas aux plumes, aux muscles ou aux articulations.

7 jours après la vaccination, une pustule apparaît à l'endroit de la vaccination. Une semaine plus tard, l'oiseau est protégé pour toute une année.

Après la vaccination, vous devez jeter les résidus de vaccin, le flacon et les aiguilles, après les avoir désinfectés à l'eau bouillante. Lavez-vous et désinfectez-vous les mains. Un flacon de vaccin brisé ne peut jamais être utilisé pour les oiseaux d'un autre éleveur, au risque de transmettre le virus sauvage.

##### *Vaccination d'urgence :*

Lorsque la maladie se déclare dans un élevage non vacciné, les oiseaux ayant l'air en bonne santé peuvent encore être vaccinés. La vaccination sera toutefois trop tardive pour les oiseaux déjà contaminés mais qui n'en présentent pas encore les symptômes.

Vaccinez chaque oiseau tous les ans, au moment où les plus jeunes sont âgés de 4 semaines, mais au plus tard à la mi-juillet.

Après la 1<sup>ère</sup> vaccination, les jeunes oiseaux développent à l'endroit de l'administration un petit nodule de la taille d'un grain de riz, ce qui prouve que la vaccination est réussie. Le développement de ce bouton doit donc être contrôlé. S'il ne se développe pas chez les jeunes oiseaux, séparez-les et vaccinez-les à nouveau.

Lors des nouvelles vaccinations, le nodule est beaucoup plus petit.

#### 4.10 Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Le nodule sera plus grand.

#### 4.11 Temps d'attente

Sans objet.

## 5. PROPRIÉTÉS IMMUNOLOGIQUES

*Code ATCVet:* QI 01 KD 01

Le vaccin induit une immunité contre la variole du canari.

## 6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES

### 6.1 Liste des excipients

Lyophilisat :

Pepton  
Mannitol  
Inositol  
Gelatine

Solvant :

Disodium phosphate dihydrate  
Potassium dihydrogen phosphate  
Glycérol 85%  
Eau pour injection

### 6.2 Incompatibilités majeures

Aucune connue.

### 6.3 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans

Durée de conservation après reconstitution conforme aux instructions : 2 heures.

### 6.4 Précautions particulières de conservation

À conserver au réfrigérateur (entre 2 °C et 8 °C). Protéger de la lumière.

### 6.5 Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon à 50 doses en verre type I fermé avec un bouchon en caoutchouc (chlorobutyl) incl. seringue, aiguille et solvant.

### 6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou des déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

## 7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

**Zoetis Belgium SA**

Rue Laid Burniat 1  
B-1348 Louvain-la-Neuve

## 8. NUMÉRO D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

BE-V127023

**9. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION / RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION**

Date de première autorisation : 15 mai 1984  
Date du dernier renouvellement : 07 juin 2013

**10. DATE DE MISE À JOUR DU TEXTE**

12/07/2017

**SUR PRESCRIPTION VETERINAIRE**